



commune de
THOREE LES PINS

1

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU 13 SEPTEMBRE 2021**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le six septembre deux mil vingt-et-un s'est réuni à la Mairie le treize septembre deux mil vingt-et-un à vingt heures quinze minutes, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Joël LELARGE, Maire.

Étaient présents : Mesdames Amandine DUGUET, Aurélia PIRON, Joëlle GERMOND, Noémi BINOIS, Patricia BOURDIN, Messieurs Joël LELARGE, Patrick JAUNAY, Arnaud GAULTIER, Jean-Luc BOURGOIN, Patrick CHOLLET, Eric PELE, David DOIRE et Michel GOSSE.

Absente excusée : Madame Odile VEDIE PELLETIER (pouvoir à M. Patrick JAUNAY).

Absente : Madame Karine SHAHIN.

Secrétaire de séance : M. Arnaud GAULTIER.

Monsieur le Maire accueille et laisse la parole à M. et Mme MAILLÉ, les futurs repreneurs du commerce pour présenter leur projet.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- * Demande de subvention auprès du Conseil Départemental (Commerce)
- * Loyers Logement et Commerce
- * Site Web

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité des membres présents.

01 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 05 JUILLET 2021

Aucune remarque n'est énoncée sur le compte-rendu de séance du 05 juillet 2021 qui est de ce fait adopté à l'unanimité.

02 - DÉSIGNATION DES RÉFÉRENTS POUR LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

Délibération N°072-20211309D

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS FLECHOIS - CRÉATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

Monsieur le Maire rappelle qu'en application des dispositions du IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) doit être créée entre la Communauté de Communes et ses communes membres, par délibération du conseil communautaire qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers de ses membres.

La CLECT, chargée d'évaluer les transferts de charges, doit être composée d'élus des conseils municipaux des communes membres, étant précisé que chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Par délibération en date du 1^{er} septembre 2021, la Communauté de Communes du Pays Fléchois a créé une commission locale d'évaluation des charges transférées dont la composition de cette commission a été fixée à 15 membres titulaires et 15 membres suppléants, répartis comme suit :

Commune	Nombre de représentants	
	Titulaires	Suppléants
Arthezé	1	1
Bazouges-Cré sur Loir	1	1
Bousse	1	1
Clermont-Créans	1	1
Courcelles-la-Forêt	1	1
Crosnières	1	1
La Flèche	2	2
La Chapelle d'Aligné	1	1
La Fontaine Saint Martin	1	1
Ligron	1	1
Mareil-sur-Loir	1	1
Oizé	1	1
Thorée-les-Pins	1	1
Villaines-sous-Malicorne	1	1

Le Conseil municipal de chaque commune doit donc désigner parmi ses membres le représentant de la commune au sein de la CLECT.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

- de désigner les membres suivants :

Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)	
1 Titulaire	1 Suppléant
Joël LELARGE	Patrick JAUNAY

- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

03 - DEVIS MATÉRIELS FROID POUR LE COMMERCE

Délibération N°073-20211309D

M. le Maire informe les membres du Conseil qu'un devis a été réalisé par les futurs gérants du commerce pour du matériels froid à savoir :

- une cellule de refroidissement mixte d'un montant de 3 467,40 € HT
- deux tables réfrigérées d'un montant de 3 252,00 € HT (1 626,00 € l'une)

Le montant total du devis s'élève à 7 223,40 € HT soit 8 668,08 € TTC.

M. le Maire demande au Conseil de valider le devis et l'autoriser à le signer.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil acceptent le devis pour un montant de 7 223,40 € HT et l'autorise à le signer.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

05 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DANS LE CADRE DU MAINTIEN DU DERNIER COMMERCE DE PROXIMITÉ

Délibération N°074-20211309D

Le maintien et le développement du commerce de proximité constituent pour la Commune de Thorée-les-Pins une priorité partagée. En effet, l'activité commerciale représente un enjeu très fort en matière de création de richesse, de lien social mais également de qualité de vie pour nos habitants et d'animation de nos villages.

Dans le cadre du maintien du dernier commerce de proximité, la Commune souhaite déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour un montant de 1 805,85 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours du Département et arrête les modalités de financement suivantes :

AIDE ATTENDUE	Montant H.T.	%
DÉPARTEMENT (Maintien du commerce de proximité)	1 805,85 €	25%
AUTOFINANCEMENT	5 417,55 €	75%
MONTANT TOTAL H.T DE L'OPERATION	7 223,40 €	100%

De même, le Conseil Municipal :

- autorise M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre du maintien du dernier commerce de proximité auprès du Président du Conseil Départemental et à signer tout document relatif à ce dossier dont un devis de 280 € HT pour les frais de dossier,
- atteste de l'inscription du projet au budget 2021.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

06 - BAIL COMMERCIAL ENTRE M. ET MME MAILLÉ ET LA COMMUNE

Délibération N°075-20211309D

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, la candidature de Mr et Mme MAILLÉ pour la reprise du commerce multi-services au 2, place de l'Eglise à Thorée-les-Pins à compter du 1^{er} octobre 2021.

Les nouveaux commerçants vont reprendre le fonds de commerce et les conditions du bail actuel. Aucune modification n'est à prévoir dans le bail.

Pour rappel, il a été établi pour une durée de neuf années entières et consécutives et a commencé à courir rétroactivement le 1^{er} janvier 2019. Le bail a été consenti et accepté moyennant un loyer mensuel de 400,00 € HT pour le commerce avec mise en place d'une révision triennale suivant l'évolution du coût des loyers commerciaux.

Concernant la partie habitation, le bail a été établi de la même façon que pour le commerce et consenti pour un loyer mensuel de 300,00 € TTC avec mise en place d'une révision annuelle suivant l'indice de révision des loyers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la passation du bail commercial et toutes les pièces nécessaires à cette transaction.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

07 - LOYERS LOGEMENT ET COMMERCE

Délibération N°076-20211309D

Pour permettre aux futurs repreneurs d'amorcer la reprise du commerce en toute quiétude, M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal la gratuité du loyer du logement et du commerce pour Mr et Mme MAILLÉ pour les mois d'octobre et de novembre 2021

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil acceptent la proposition de M. le Maire.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

08 - TRAVAUX COMMERCE

Suite à la Commission Bâtiments, il a été décidé qu'un état des lieux du logement et du commerce sera fait avec M. et Mme HORY.

A l'issue de ce dernier, il sera possible d'évaluer les futurs travaux à effectuer et ainsi demander les devis en conséquence.

09 - SITE WEB

Mme Amandine DUGUET informe le Conseil qu'une autre rencontre avec l'Atelier du Voisin a eu lieu le lundi 06 septembre dernier. Suite aux explications plus approfondis, la réalisation des pages du site a bien avancé.

Une nouvelle présentation de l'arborescence est faite et des modifications ont été apportées.

La commission Information et Communication se réunira prochainement pour les retravailler. L'aide des conseillers municipaux est également la bienvenue pour apporter vos idées et points de vue.

10 - COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS ET RÉUNIONS

M. le Maire informe le Conseil que lors du Conseil Communautaire du 08 juillet 2021, il a été abordé le sujet du FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales). La Commune va percevoir la somme de 14 875 €.

M. le Maire, M. Patrick JAUNAY et M. Jean-Luc BOURGOIN ont rencontré M. GUERIN du service des Domaines de Nantes le 27 juillet. Il a visité les lieux et constaté l'état des biens. Le montant pour l'achat des parcelles doit être revu au vu de cette visite ainsi que les devis pour la remise en état des terrains.

Suite à la Commission Bâtiments, M. Arnaud GAULTIER informe le Conseil des travaux en cours ou déjà réalisés :

- les volets roulants solaires ont été posés ;
- les travaux sur la Chapelle du Cimetière et pour la toiture en mairie doivent commencer prochainement ;
- les travaux de peinture à l'église sont en cours ;
- pour la salle des fêtes, les réparations des stores peuvent être faites suite à l'accord de l'assurance. Le devis est donc accepté pour un montant de 1 278,78 € et les membres du Conseil autorisent M. le Maire à signer ce dernier.

M. Patrick JAUNAY informe le Conseil que suite à une demande de permission de voirie pour la mise en place de refuges rue des écoles, le Conseil Départemental a émis des réserves. Un nouveau projet a donc été

envoyé en supprimant les bandes cyclables et ainsi respecter la largeur de 4 m de voirie souhaité par le Conseil Départemental.

Suite à une réunion pour le CTO, M. Patrick JAUNAY indique que le projet est toujours inscrit pour un montant de 50230,00 € HT (subventions de l'agence de l'eau : 50% et la région : 30%). Le dossier passe en commission courant octobre. S'il est approuvé, les travaux seront à prévoir pour 2022.

11- DIVERS

La rentrée des classes s'est bien passée avec l'arrivée d'une nouvelle enseignante et d'un nouveau directeur. Les tableaux interactifs ont été installés juste avant la rentrée. Les TEP ont commencé le 13 septembre avec 13 élèves pour la première session.

Mme CHOLLET a pris son poste à la restauration scolaire et pour la remplacer sur son précédent poste, Mme Aurélie NORET a été recrutée.

Lotissement : 2 compromis de vente vont être signés courant septembre.

Le City stade est ouvert depuis fin juillet et les retours des jeunes sont très positifs.

Les sapeurs-pompiers de Luché-Pringé souhaite faire une présentation en Conseil Municipal de leurs activités pour mobiliser des volontaires.

Suite à l'achat des bancs, Mme Amandine DUGUET demande aux membres du Conseil d'émettre leurs avis pour leurs futurs emplacements. A l'unanimité, il a été retenu les lieux suivants :

- city stade (2)
- cimetière
- rue de la Gare
- Mellion
- Pont des Cartes
- Sortie du bourg (rue Principale)
- Sortie du bourg (route de Savigné)

* **Dates à retenir** :

- CCAS : Mardi 28 septembre 2021 à 20h00
- Conseil Municipal : Lundi 11 octobre 2021 à 20h30
- Réunion subventions communales :
- Réunion Habitat et Logement - CCPF : Jeudi 21 octobre 2021 à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 23h55.

Signatures des membres présents :**LELARGE Joël****JAUNAY Patrick****GAUTIER Arnaud****DUGUET Amandine****BOURGOIN Jean-Luc****BINOIS Noémi****PIRON Aurélia****GOSSE Michel****GERMOND Joëlle****BOURDIN Patricia****CHOLLET Patrick****SHAHIN Karine**
Absente**PELE Eric****VEDIE-PELLETIER Odile**
Absente excusée
(pouvoir à Patrick JAUNAY)**DOIRE David**